

CONTRAT DE STAGE
PARTIE DU SUPERVISEUR
STAGES EN AUDIOLOGIE

SIGLE DU STAGE :

DATES DU STAGE :

STAGIAIRE :

LIEU :

SUPERVISEUR(S) :

Attentes du superviseur

SUPERVISION

Mode de supervision convenu

Directe

Un seul superviseur

Indirecte

Plusieurs superviseurs

Durée et répartition de la supervision :

Travaux écrits à remettre : ex: plans d'interventions, rapports...

Utilisation du journal de bord :

ÉVALUATION

Fréquence des évaluations :

Rétroaction continue
Rétroaction quotidienne

Évaluation à la mi-stage

Évaluation finale

Commentaires:

Nous, _____, superviseur(s)
et _____, étudiant(e)
acceptons les termes de cette entente, avec l'option qu'ils puissent être modifiés
selon les circonstances, en autant que ces modifications soient négociées à notre
satisfaction mutuelle*.

Le responsable de la formation clinique du programme d'audiologie de l'EOA
pourra être consulté en cas de contestation ou de conflit.

Signature du superviseur

Signature de l'étudiant(e)

Signature du superviseur

Date

Selon le « Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des orthophonistes et des audiologistes » (L.R.Q., c. C-26, a. 94, par h), l'étudiant autorisé à réaliser son stage doit être inscrit au Registre des stagiaires tenu par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) pour exercer les activités professionnelles qui lui sont permises.

Je certifie que l'étudiant(e) m'a présenté(e) sa carte de stagiaire de l'OOAQ et qu'il est dûment inscrit pour toute la période couverte par le stage.

Signature du superviseur

Signature du superviseur

Un étudiant non inscrit au Registre des stagiaires de l'OOAQ n'est pas autorisé à réaliser son stage. En pareil cas, veuillez contacter la coordination clinique en audiologie.

* Advenant des modifications, celles-ci devront être annexées à ce document.